

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mail's utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0058329

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4296

Actif  Pensionné(e)

Nom & Prénom : ANOUAR

Date de naissance : 16-08-56

Adresse : R�ALID 012

Tél. : 06 64 49 50 32

Société : RAM

Autre :

J 157584

Total des frais engagés : 899,70 - Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. SADIK Fouzia

Médecin  
104, Rue Mimouzé Hay Erraha  
Tél: 05 22 36 58 91 Casablanca

Cachet du médecin : INPE : 091122440

Date de consultation : 17 AVR 2017

Nom et prénom du malade : 1-ANOUAR med

Age: 68 ans

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : HTA + Demalate

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie : .....

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CM

Le : 19/04/17

Signature de l'adhérent(e) : .....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17 AVR 2023	INP : 091122140	01	200,00	Dr. SADIK Fouzia Médecin 04 Rue Minouche Hay Erraha 3365891 Casablanca

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
MACIFAL WOUDAG 2 des Roses A Co 68430 Beausejour tne:34808192	17.04.23	899,00

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000

The diagram illustrates the human mandible (lower jawbone) viewed from below. The teeth are numbered sequentially from 1 to 8 on both the upper and lower arches. The numbered teeth are:

- Upper Arch:** 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.
- Lower Arch:** 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

The cardinal points are indicated by arrows:

- D:** Left arrow, pointing towards the left side of the mandible.
- G:** Right arrow, pointing towards the right side of the mandible.
- H:** Top arrow, pointing upwards towards the top of the mandible.
- B:** Bottom arrow, pointing downwards towards the bottom of the mandible.

#### **[Création, remont, adjonction]**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur SADIK Fouz

Médecine Générale

Echographie Générale

104, Rue Mimosas (ex Rue des F)

1<sup>er</sup> Etage - Beauséjour

Casablanca - Tél. : 05.22.36.5

Maphar  
Km 10, Route Côtier 111.  
Qf Zenata Ain sebas Casablanca  
Tenoretic 50mg/12,5mg  
b30cp mv  
P.P.V : 68,10 DH

6 118001 182350

Maphar  
Bd Alklimia N° 6, Qf.  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Tenoretic 50mg/12,5mg  
cp pell b30

P.P.V : 65,40 DH

6 118001 182350

الطب العام  
الفحص بالصدى

104، زنقة ميموزا (زنقة المدارس ساب)

الطابق الأول - بوسيجور

الدار البيضاء - الهاتف : 05.22.36.58.91

Casablanca, le : ..... الدار البيضاء، في : .....

17 AVR 2023

1<sup>re</sup> ANOUAR med

196,20

65,40 ✓ Tenoretic 50m  
1<sup>re</sup> 182,10

182,10

- Suliat 160  
1<sup>re</sup> 182,10

240,80

1<sup>re</sup> Clavolin 1g p<sub>s</sub>  
99,00 ✓ Sachet 21,  
1<sup>re</sup> 198,00

198,00

- Cedes 20g 1000  
1<sup>re</sup> 182,10

56,90

- Felden  
1<sup>re</sup> 182,10

25,00

- Occidin (013)  
1<sup>re</sup> 182,10

89,00

- Appli  
1<sup>re</sup> 182,10

Bd Alklimia N° 6, Qf.  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Tenoretic 50mg/12,5mg  
cp pell b30  
P.P.V : 65,40 DH

6 118001 182350

PPU: 120,40 DH  
LOT: 649750  
PER: 06/24

PHARMACE AL WOURD  
67, Rue des Roses A Côte  
Masjid Annouar-Beauséjour

PPU: 120,40 DH  
LOT: 649750  
PER: 06/24

LOT 210603  
EXP 04/2024  
P.P.V 99.00DH

LOT 210603  
EXP 12/2023

FELDENE · DH  
20mg PIROXICAM  
56,90

LOT N° :  
UT.AV. :  
P.P.V. :

LOT 210274  
PER: 03-2024  
PPV: 25,00DH

Dr. S. M.  
104, Rue Mimouna Hay Errahba  
Tél: 05 22 36 55 01 Casablanca